



Peur de la decision de justice

Par **VANESSA 51**, le **22/01/2009** à **18:26**

je suis separé de mon conjoint depuis fev 2008, jusqu'en septembre nous nous sommes mis d'accord pour un week-end sur 2 pour le père. Le père souffrant de la séparation j'ai été d'accord pour essayer une garde alternée à partir de septembre sous forme de 5225. Ce fut un échec total. Il m'a contraint à continuer ce mode de garde jusqu'au jugement soit 1 déc à aujourd'hui... nous sommes passés devant le juge ce matin, son avocat a défendu le fait que ça se passait bien, que je m'entendais bien avec le père et que Léo le vivait très bien, elle a démonté toute ma attestation une par une et a mis en évidence les siennes au tribunal de Reims. Le juge était une femme. J'ai eu l'impression que mon avocate n'était pas prête, elle a oublié de dire plein de choses que moi je trouvais importantes... elle surtout essayer de mettre en avant que l'on avait essayé mais que ça ne marchait pas, qu'il n'y avait pas d'équilibre pour le petit et que mon père pensait qu'à lui, qu'à faire partages mais que il se souciait peu du bien-être de Léo, c'était confus et moins scrupuleux que la partie adverse et un peu désorganisé... **MR DEMANDE LA GARDE ALTERNE UNE SEMAINE CHAQUE OU LA RESIDANCE PRINCIPAL CHEZ LUI ET UN DROIT DE VISITE ELARGI POUR MOI!!!** je trouve ça scandaleux pour un père qui s'est réveillé qu'il était père depuis 3 mois!! mon avocat ne s'est pas attardé sur leurs attestations et ni sur les nôtres, elle n'en a d'ailleurs quasiment pas parlé... j'ai peur de la décision !!! pouvez-vous me rassurer ou pas???????

Par **rootsine**, le **25/01/2009** à **21:03**

bonjour,

je vous réponds car je me sens concernée par votre histoire mais je ne pourrais pas vous apporter de réponses concrètes.

Peut-être un peu de soutien...

Je suis maman d'une petite fille de 1 an et séparée du papa depuis septembre 2008.

Lui non plus ne supportait pas la séparation, alors pour essayer d'apaiser les choses, il venait à la maison le weekend et je le laissais s'occuper de notre fille.

Mais les disputes étaient encore fréquentes alors j'ai proposé de faire 1 weekend sur 2 notre fille chez lui en attendant convocation devant le JAF le 22.01.09.

Convocation annulée au dernier moment, l'avocate de mon ex prétextant une formation le jour de l'audience(!).

Mon ex affirmait lui aussi qu'on arrivait à se mettre d'accord à l'amiable!

Sous la pression, j'ai accepté qu'il prenne notre fille tous les dimanches après-midi jusqu'au lundi soir, en attendant la prochaine audience le 13 mars.

Mon avocate me dit que ça ne peut pas aller contre moi mais il faut rester au plus de la

requete que j'ai déposer (je demande la résidence) et que notre fille est trop petite pour que le père est la garde ou que la garde alternée soit acceptée.
ça ne m'empêches pas de douter sérieusement....

Quel âge a Léo?

Quand aurez vous la réponse du tribunal?

Peut etre l'avez vous déjà....

sinon courage et restez ferme!

je serais heureuse que vous me teniez au courant.

Par **VANESSA 51**, le **27/01/2009** à **00:57**

Bonsoir,tu es la premiere personne avec qui je parle de ce sujet....nous sommes passé le 22 janv...j' ai la réponse le 17 fév....son pere a l'aire très confiant puis le soir de notre passage devant le juge ,il m'a appelé sur mon portable et m'achanté une chanson!!!quel intelligence!!!!il a 2 et demi.je suppose que ces parents sont derriere lui..il n'est pas assez intelligent pour avoir fait toute ces demarches tout seul et vu comment ils m'ont démonté sur leur attestations(ces parents).Depuis jeudi je ne fait que de pleuré..j'espere que tu as une bonne avocate;La mienne m'inspiré confiance est finalement,ce qu'elle a fait j'aurai pu le faire moi meme!!!!!!une....enfin bref,que de la guel et devant le juge une vrai b...et ça n'est pas faute d'avoir mit le prix.....je pri pour garder mon fils,il n'est pas assez mature pour epargner mon pti bou de sa colere envers moi,du genre me le jeter dans les bras ,me jeter ces affaires sur le trottoire et partir en me faisant un doight d'honneur.il a fait le mec serieu devant la juge,mais kan mon fils aura 5ans et qu il comprendra tout ça ,psychologiquement il serra comment??????je ne ve pa kil vive se cauchemar autant k moi....un jour ,mon fils de 2an m'a dit pute maman!!!!!!je trouve ça lamentable de denigrer un parent en presence de son enfant,c'est scandaleux de faire participer son fils dans sa propre guerre,c'est egoiste ,egocentrique et a l'encontre de tout valeur sensé apporté par des parents...si ce genre de personne peuvent avoir une garde alterné c'est du delire!!ça n'est que de la vengeance pour lui..en tout cas je serrai contente de pouvoir discuter avec toi,je me sens tellemnt seule face a tout ça ,meme si je suis entourée personne ne vit ce que je pe vivre aujourd hui..ton prenom?tu es d'ou?

Par **rootsine**, le **28/01/2009** à **21:08**

salut Vanessa!

contente que tu me réponde!

ET oui on est bien dans l'angoisse avec nos histoires, je m'appelle Valérie et je suis en Bretagne.

Je ne savais pas qu'il fallait attendre si longtemps pour avoir la réponse du JAF, c'est dure....comment tu t'organises en attendant?

apparemment ton ex est une personne totalement irresponsable et égoïste!! peut etre devrait tu demander des conseils auprès de la PMI de chez toi, tu y verrais une assistante sociale et tu pourrais lui expliquer ce qu'il se passe. Elle pourra probablement t'aider en commençant par

constater que ça se passe très mal avec ton ex, ça pourrait être pas mal pour ton dossier.

Et léo comment vat-il? c'est pas simple mais il faut rester solide pour lui, il a sûrement un gros besoin de sa maman, mais à son age comment l'exprimer?...surtout si son père lui pourri la tête en disant des trucs sur toi.

Si tu doutes à ce point du verdict, c'est aussi je suppose parceque ton ex a fourni des preuves qui mettent ton rôle de maman honnête en question. Est ce le cas?

Sinon, tu devrais te faire moins de soucis car Léo est petit et on n'enlève un enfant à sa mère que si il y a des signes(ou soupçons) de maltraitances,de toxicomanie ou de prostitution. ça c'est en théorie, après c'est au JAF que revient la décision finale, et c'est vrai que desfois ça se passe pas comme prévu!

contact ton avocat pour voir si elle peut te rassurer ou du moins ce qu'elle pense des arguments de ton ex et pourquoi elle a si peu intervenu lors de l'audience.

Voilà, c'est mes idées en vrac, j'espère qu'elles te seront utiles!

Pour moi, c'est toujours l'angoisse, mon ex ne me dis toujours pas ce qu'il va demander le jour de l'audience mais j'essais de prendre du recul.Heureusement, j'ai un copain qui me soutient et me donne de bon conseil.

On se tient au jus, c'est bientôt le 17.fevrier (si,si, allé ça passe vite va y'avoir les vacances, d'ailleurs tu bosses?)

Moi le 13 mars c'est pas encore tout de suite!! pfffffffffffffffff

à bientôt

Par **VANESSA 51**, le **29/01/2009** à **13:40**

enchanté valerie,tu as quel age?tu fais koi dans la vie?

si tu veux il ne m a pas du tout dénigrée le jour de l audience...toute ces attestations disait genre que depuis la garde alterné commençait leo étai beaucoup mieux...joyeux,esuilibré et soit disant kil a bien compris kil avait perdu ni son papa ni sa maman..au contraire il a jouer la carte k tout va bien entre nous,que l on communique assez de leo pour continuer la GA...les mienne disai que leo etai perturbé par la situation ,perdu et angoissé.....oui j ai un gros doute son avocat c'est bien batu....la mienne ne veut pas se prononcé ,elle dit kil ne faut pas se fier a l audience que la decision n est pas prise tout de suite....et toi si elle si petite et qu il ne l a eu k un w e sur 2 tu n a vraiment aucun soucis a te faire.....moi ce ki me fait douter c'est que nous etions a l essai dune GA depuis 2 mois et son avocat a beaucoup jouer sur ça...que ça serrai encore le perturbé de changer...en attendant on fait toujours 5225 j' ai pas le choix il s arrange pour aller le chercher chez la nounou avavt moi.....

Par **rootsine**, le **30/01/2009** à **22:05**

vanessa,

je comprends que tu doutes mais lorsque tu dis que l'avocat de ton ex prétend que léo va mieux "maintenant" sur quoi il se base?
léo avait-il des problèmes reconnus avant que vous n'essayez la garde alternée?
si non, ces affirmations n'ont aucun fondements....et peut-être que ton avocate le sais donc elle n'a pas insisté...c'est une supposition, à voir.

de mon côté ça s'arrange pas, mon ex me dit que son contrat de travail s'arrete fin janvier, il veut donc prendre notre fille +souvent, genre garde alternée! ton témoignage m'a poussé a refuser catégoriquement, je lui propose qu'on s'arrange pour qu'il la voit un jour de+ dans la semaine mais pas +d'1 nuit/semaine chez lui.

c'est chaud!! il apprécie pas de trop mais je tiens bon.

sinon, c'est pas 1weekend sur 2 que mon ex voyait notre fille mais tous les weekends!!

et de ton côté, du neuf?

dis moi, j'espère ne pas être ridicule mais ça veut dire quoi faire 5225 avec léo???

Par **VANESSA 51**, le **01/02/2009** à **20:53**

MDR!!!!5 jours pere ,2 jours mere ,2 jours pere,5 jours mere et ça recommence...soit lundi mardi mercredi matin fixe chez papa, mercredi soir,jeudi ,vendredi fixe chez maman et samedi dimanche chak1 son tour....

Par **rootsine**, le **02/02/2009** à **08:40**

ben dis donc c'est hard!!
comment tu fais pour accepter?
pas moyen d'assouplir un peu?

Par **rootsine**, le **02/02/2009** à **19:14**

hello vanessa!
quoi de neuf?

moi c'est un peu la cata, j'ai été obligée de laissée ma fille à son père sans savoir précisément quand il la ramenait....

si j'ai pas de nouvelles demain matin je vais faire un refféré, sur les conseils de mon pédiatre, qui m'a d'ailleurs fait une attestation pour ça.

j'espère que ça s'arrange de ton côté.
tiens moi au courant

Par **VANESSA 51**, le **06/02/2009** à **22:15**

SALUT MISS;;;;

et bien,je me sens en sourcis....avec son pere on ne se parle plus au telephone.....plus rien c'est une cata...si je perd je ferrai appel....si je ne le fait pas maintenant c est mort....je ne pourrai jamais le recupere....

je te conseille de tout noter ,les jours ou il la pour montrer k il ne la voit pas beaucoup et que un autre mode de garde la perturbere.....kan il vient la chercher ,essay d avoir un temoin qui puisse te faire une attestation qui peut dire que ca se passe mal,des cerificat medicaux ,psy,pediatre, nounou....tout tou....tou les coup sont permis....devant le juge c est horrible il faut k tu te couvre a mort...attestation famille ...tou ...je pe te conseillé par rapport a ce k j ai vecu...ce k je pe t apporté j aurai bien voulu k l on me les dise ca ma aurai eviter de me faire...mon fix 0951676958...FREEBOX...ecoute moi ,il ne fo pa k tu prenne ca a la legere....il fo te battre a fond...prend toute les informations k tu pe grapiller a droite a gauche.... tou les detail sont important..la diference d education,horaire de repas et de coucher,rythme de vie different,communication impossible entre vou..... main courante si il il ne te la ramene pa com convenu.....elle s appel comment ta puce????

Par **ardendu56**, le **07/02/2009** à **19:32**

Je vous prends en route. Il y a quelque chose que je ne comprends. Vous n'êtes pas très contente de votre avocat mais celui-ci n'est pas indispensable (sauf dans le cas d'un divorce)et si vous le trouvez incompetent, foncez seule!

Pourquoi n'écrivez-vous directement au JAF, vous en avez tout à fait le droit, et ne lui expliquez-vous pas vos soucis, preuves et attestations à l'appui (école, pédiatre, voisins....)

Concernant la garde alternée, 1 semaine chez l'un et 1 semaine chez l'autre, les pédopsy sont contre Marcel Rufo, l'a confirmé sur la 3ème chaine, il y a peu de temps. L'enfant semble bien réagir mais à l'intérieur, il peut "aller mal."

Marcel Rufo : "Moi, je suis plutôt contre. Je ne vois pas qui peut se trouver bien de vivre une semaine ici et une semaine ailleurs ; c'est demander aux enfants un effort d'adaptation excessif. Mais je n'exclus pas que certains puissent y trouver leur compte."

Les recommandations données par les spécialistes de l'enfance sur ce point invitent à tenir compte de l'âge de l'enfant, tel que :

- Pour les enfants de 0 à 5 ans : des courtes périodes d'alternance, inférieures à une semaines doivent être privilégiées (ex : 1 jour ou deux chez papa et 1jour ou deux chez maman). L'enfant en bas âge a en effet besoin de voir chacun de ses parents fréquemment ;
- Pour les enfants entre 6 et 12 ans : le rythme une semaine sur deux est jugé satisfaisant car cela permet de s'adapter au rythme de l'école ;
- A partir de 10 ans, le rythme 15 jours chez l'un 15 jours chez l'autre, voire un mois/un mois, peut être mis en place ; il offre en effet une certaine stabilité de vie à l'enfant ;
- Quand au rythme un an/ un an, il ne doit être utilisé, dans la mesure du possible que dans les hypothèses où les parents vivent loin l'un de l'autre.

Le juge voit toujours le mieux pour l'enfant, cette phrase pourrait vous remonter le moral. De plus, s'il y a des soucis, le JAF, demande des enquêtes de terrain, qu'elles soient sociales ou psychologiques (enquêteur social, psychologue, psychiatre, médiateur...)

J'espère que ces renseignements vous seront utiles. Bon courage à vous.

Par **VANESSA 51**, le **12/02/2009** à **23:26**

tu sais j ai fourni une attestation de mon pedi psy que leo souffre du syndrome de a separation,la veille du jugement,il sait fourni la meme en plaidant que c etai des 2 cote....j ai fourni une attestation de ma nounou daté du mois de déc,qui dit que leo est tres perturbé quant a savoir qui vient le chercher le soir et qu il chrercher constamment une presence feminine,il a fourni 2 jours avavt le jugement une attestation de cette meme personne ki dit qu elle ne voi pa de difference dans son comportement de pui le debut de la GA et qu il reagit pareil si c est papa ou maman ki vient le chercher...j ai fourni une attestationn ki dit quil fum des supstance illicite,son avocate a dit au juge k ca m etai arrivé aussi...j ai une attestation ki temoigne des menace dite par tel,son avocate a dit k c etai sur le coup de la colere....j ai fourni une attestation d une personne ki dit que les horaire d un directeur de mac do sont incompatible avec les heur d un enfant,il a fourni la veille une attestaion de son employeur ki dit kil fait 10H 18H tou les jours...j ai des attestation de ma famille ki dise k leo est perturbe par tout ca...lui que leo va tres bien et kil a tres bien compris q uil avai une maison chez et une chez maman...enfin bref...ils avaint rep a tou ...quan pense tu????

Par **rootsine**, le **13/02/2009** à **23:37**

Vanessa,

je suis très triste de savoir que ça ne s'arrange pas pour toi malgré tout tes efforts...comment va Léo?

le 17 c'est tout bientôt, alors ne perd pas espoir et continue de faire au mieux pour Léo et pour toi!!!!

J'ai hâte de connaître la décision du JAF!

petit conseil: évite de donner ton numéro de tél ici, on peut se contacter sur msn si tu veux. Dis-moi...

moi,j'ai récupérer ma ptite mémère, mais les relations avec mon ex s'alourdissent.

J'ai compris que je ne devais plus me laisser impressionnée, je suis plus ferme avec lui. Mon avocate a contacter la sienne en lui demandant de "cesser de m'importuner et de penser plutôt au bien de notre fille".

Ca n'apaise pas les choses mais ça a le mérite d'être claire!

ardendu56 merci pour votre réponse mais dans mon cas, j'ai fais appel à un avocat en pensant faire au mieux pour ma fille, je reconnais que cette démarche peut paraître "bizarre".....mais quand la communication entre les parents n'est plus possible, comment faire autrement?

je me suis adressée au JAF par l'intermédiaire d'un courrier, j'ai aussi demander un référé car l'audience a été retarder, l'avocate de mon ex a demander un report car elle était en formation! Tout ça c'est avéré inutile.

On s'est déjà échangé des messages sur 1autre post! votre point de vue m'avait été [s]trés[s] utile! sincèrement.

belabrunna

en effet, chaque personne si jeune soit-elle,ou bien encore si peu douée en orthographe(!) soit-elle, a le droit de s'exprimer.

Il est possible à tout le monde de comprendre cela, n'est ce pas bellebrune?
En espérant que le message passe...même si je doute que vous ayez compris ce que
vanessa a écrit.
Alors vos considérations sur l'état de nos enfants, on vous en fait cadeau, d'ailleursvous
avez des enfants??
votre réponse est bien sûr en option, comme votre générosité, bellebrune.

Par **VANESSA 51**, le **14/02/2009** à **16:42**

Félicitation,vous allez me faire perdre mon temps,soit le temps de vous répondre!!!!!!

cher bel....(je ne sais pas quoi)...

En essayant de ne pas faire de faute d'orthographe....

Puisque vous me donnez le droit de m'exprimer...

Je pense que vous ne devai pas avoir beaucoup(s) d'ami(s),pour passer votre temps à
corriger mes fautes...

Voyez-vous très cher ,je ne passe que très peu de temps sur internet,j'ai une vie familiale et
professionnelle.J'ai aussi pour habitude d'écrire en abrégé,vous savez,comme par sms...
(nous sommes en 2009)

Permettez-moi de vous faire part de mon sentiment d'indifférence face à votre poésie bas de
gamme,votre jugement hâtif,votre pseudo a la con....

J'espère que ma réponse sera à la hauteur de votre intelligence...

cordialement...

PS:si vraiment j'avais souhaité ne pas faire de fautes,j'aurai été sur "corriger".

Par **rootsine**, le **14/02/2009** à **21:07**

hey hey Vanessa!!!

comment vas-tu?

je vais avouer tout de suite que oh oui! mea culpa, moi aussi je croyais que t'étais nulle en
orthographe!!je précise que ça ne gêne en rien l'attention que je prête à ton témoignage ni
mon amitié virtuel.

alors j'espère que ton dernier message ne m'était pas aussi destiné...

oublions BoudinBrun et restons en contact si tu veux bien!

Par **rootsine**, le **17/02/2009** à **01:46**

vanessa c'est le 17 aujourd'hui hiphop donne moi vite de tes news stp au pire un pti coup de
bigo
j'tembrasse
valou

Par **ButterflyBerlingote**, le **17/01/2011** à **13:04**

Bonjour je ne peux pas t'apporter une reponse positive car j'ai vécu et je vis ce que tu traverse et la justice n'ecoute pas les deux parties celui qui aura un dossier qui écrasera l'autre gagnera c'est tout!